



 **BREAK
BREAK...**

XP RH 2020: l'administration reprend la main

Lors du CT du 27/09, il a été décidé de renouveler une XP RH à Lyon. L'arrêté du 21 Octobre 2019 définit la période de l'XP jusqu'au 31 Novembre 2020. Le cadre de ces XP étant défini par le protocole 2016/19, la question était de savoir s'il était possible de poursuivre des XP en dehors de la période protocolaire. La réponse est bien entendu positive car le but affiché de l'administration est de pérenniser l'organisation en 7/12 dans tous les centres ayant opté pour les XP.

La VO du prochain protocole est claire sur ce sujet: **tout centre en cours d'expérimentation RH du protocole 2016/19 lors de la signature du prochain protocole verra ces expérimentations pérennisées dans le cadre d'un futur arrêté 2020 portant sur l'organisation du travail des ICNA.** Alors que les contrôleurs Lyonnais entament seulement une deuxième année de test, l'administration veut finir le travail sans attendre. L'analyse de l'impact d'une nouvelle organisation sur la qualité de vie au travail et sur la fatigue se résume au seul questionnaire de Septembre dernier. Aucun REX national non plus, sinon l'argument massif: la poursuite des XP vaut pour acceptation définitive des agents.

LFLL

Lyon, le 10 Novembre 2019

Toujours sans aucune garantie sur notre effectif opérationnel, Lyon s'apprête à changer définitivement d'organisation. Pour les prochaines XP, une restriction de congés est adoptée sur des journées particulières. Qu'en sera-t-il à l'issue du prochain protocole? La VO est en ligne, incluant de nouvelles attaques sur nos conditions de travail. Tenez-vous informés!